

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 21- 16

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Jeudi 15 Avril 2021**

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association des Amis du PNRM -

Président Monsieur Denis LOUIS-REGIS
Secrétaire de séance..... Monsieur Raphael MARTINE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 15 Avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation des PV in extenso des séances du Comité du 26/08/2020 et du Comité du 18/12/2020**
2. **Examen et Vote du Budget Primitif 2021 – Budget Principal**
3. **Examen et Vote du Budget Primitif 2021 - Annexe CFME**
4. **Validation du plan de financement de l'appel à projets d'un Corridor Ecologique**
5. **Indemnisation des caféiculteurs et des éleveurs de cochons créoles noirs d'excellence**
6. **Missions d'expertise du Café (n°2) et de la Vanille d'excellence**
7. **Convention de partenariat du projet GRENN PEYI**
8. **Questions diverses**

Membres présents

Pour la CTM

→ **Membres Titulaires** : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – M. PLANTIN – J. DULYS-PETIT -
Messieurs D. LOUIS-REGIS – R. MARTINE - F. CATHERINE -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon) - Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) -
Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis) -
Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENCY(Lorrain) – Mr R.
GABRIEL(Marin) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) – Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G..
GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert)- Mme M-A APOCALE(Saint-
Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce)-
Mme J. BAZABAS(Sainte-Marie)– Mr C. PALIN (Trinité) -

Pour les Communautés d'Agglomération

→ **Membres Titulaires** : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr L. CLEMENTE(CACEM) –

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mr F. LORDINOT à Mr D. LOUIS-REGIS – Mrs C-A MENCE et D. ZOBDA à Mr F. CATHERINE -
→ **Communes** : Mr J. DOMERGUE à Mr R. DULYMOIS - Mr J-C VARACAVOUDIN à Mr J-L GUIZONNE –
Mr E. JULAT à Mr R. BRITHMER –

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames C. BAURAS - K. BERNABE – Messieurs L. BOUTRIN – G. COUTURIER – L. ADENET – B. BIROTA -
→ **Communes** : Mr A. ALAMELU(Basse Pointe) – Mr A. BIRON (Case Pilote) - Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) –
Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr M. GOLBASAMY (Saint-Pierre) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin) -
→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

Invitée excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;
- Vu** le Décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** l'Arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts ;
- Vu** la Convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public renouvelée entre le Syndicat Mixte du PNRM et l'Association des Amis du PNRM (AAPNRM) en date du 17 Décembre 2015 et notamment, l'article 11 de cette convention ;
- Vu** la Délibération n°21-11 en date du 15 avril 2021 relative au vote du Budget Primitif – Budget Principal pour l'exercice 2021 ;

Considérant la demande faite par l'AAPNRM et l'avis favorable du Bureau en sa séance du 12 Avril 2021 ;

Il convient au Syndicat Mixte du PNRM de verser une subvention d'un montant de 150 000,00 € à l'Association des Amis du PNRM, pour l'année 2021.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Décide d'attribuer une subvention d'un montant 150 000,00 € à l'Association des Amis du PNRM pour l'année 2021, qui pourra être versée en 2 mensualités.

Article 2

Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prélevés au Budget en cours du SM/PNRM.

Article 3

Donne mandat au Président pour signer et effectuer toutes les démarches nécessaires et utiles à l'application de la présente délibération.

Article 4

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

Pour extrait certifié conforme,

Fort de France, le 15 Avril 2021

Le Président,

Denis LOUIS RÉGIS

